

Liste des participants

Enseignants : Aline CARRIE (CM2), Karine FOURNIER (CP-CE1), Colette BARRY (CE2-CM1), Muriel ALCRUDO (Ulis), Samantha ESTEBAN (CP), Magali ORTUNO (CE2), Alexandra QUIGNON-BURY (CP), Éric KÉHAL (Directeur de l'école).

Représentants des Parents :

API : Clarisse SONZOGNI, Karine SOUFFEZ, Sabrina SI HASSEN, Hélène DOMINGUEZ, Amandine ALBRIEUX, Marie GUILHAMOULAT-LENFANT, Mélanie RUELLE, Christelle COGNARD, Lydie DEJEAN, Charlotte BASTIE, Emmanuelle GOMEZ, Benoît CAMREDON.

Représentants de la Mairie de Colomiers : Agathe STAMMBACH (élue municipalité), Aurélie OBERT (directrice ALAE élémentaire)

Excusée : Mme LACOURTHIADE (Inspectrice de l'Éducation Nationale).

Calendrier des prochaines manifestations de l'année : dates à retenir

- 2ème conseil d'école : **jeudi 18 mars 2021 - 18 heures.**

1. Présentation des membres du conseil d'école, résultat des élections des représentants des parents

- Élection des représentants des parents : 58 % de participation cette année (43% en 2019, 50% en 2018, 52% en 2017).

- 15 représentants élus pour l'API.

- Rappel des attributions et du rôle du conseil d'école. L'ordre du jour est fixé par le directeur sur propositions éventuelles des parents élus, des enseignants, des représentants de la mairie. Il est dirigé par le directeur d'école. Il traite de questions sur le **fonctionnement général** de l'école. Le compte-rendu est diffusé en format numérique sur le blog de l'école, par papier si des familles en font la demande et sur le panneau d'affichage de l'école.

2. Fonctionnement de l'école

✓ **Bilan rentrée 2020 (effectifs, organisation pédagogique ...)**

344 élèves inscrits à ce jour répartis sur 15 classes (366 en 2019, 367 en 2018, 353 en 2017 avec 15 classes, 338 en 2016 avec 14 classes) : 2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 3 CE2, 1 CE2-CM1, 2 CM1, 3 CM2, 1 ULIS.

Effectifs par niveau : 58 CP, 59 CE1, 84 CE2, 64 CM1, 79 CM2. Cette année, maintien du nombre de classes et 22 élèves de moins par rapport à la rentrée 2019.

La commune met en place divers dispositifs pour favoriser la mixité des populations dans les écoles. Il n'y a pas de seuil strict du nombre d'élèves moyen par classe déclenchant une fermeture de classe, il n'y a que des seuils indicatifs. C'est l'inspecteur d'académie qui met en place la carte scolaire chaque année (ouverture, fermeture de classe).

✓ **Rappel et vote du règlement intérieur**

Le directeur rappelle l'existence du règlement type départemental (disponible sur internet et à l'école). Après présentation du règlement intérieur de l'école, ce dernier est validé et adopté à l'unanimité en Conseil d'École. Il inclut la charte de la laïcité.

✓ **ULIS école :**

L'ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) accueille 13 élèves en situation de handicap avec PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Ils sont aussi inclus dans une classe de leur âge (pas forcément de leur niveau), ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des classes et peuvent être scolarisés à temps partiel (défini en fonction de chaque élève). L'inclusion dans les classes se passe très bien. Les élèves sont orientés par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et c'est ensuite le directeur académique qui décide du secteur d'affectation en accord avec les familles. L'enseignant est assisté d'un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) collectif. Le but est de proposer un travail individualisé adapté aux possibilités des élèves, en inclusion dans des classes traditionnelles et/ou au sein de l'ULIS. Des soins sont compris sur le temps scolaire dans d'autres structures adaptées extérieures à l'école. A ce jour, nous avons 13 AESH sur l'école et 30 élèves avec un projet personnel de scolarité.

Sur la ville de Colomiers, nous avons 3 Ulis école (Lamartine, G.SAND et Alain SAVARY), 3 ULIS collège (Jean JAURES, Léon BLUM et Victor HUGO) et 1 Ulis lycée (Lycée professionnel Eugène MONTEL).

✓ **RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et le pôle ressource : présentation, mission, fonctionnement.**

Le pôle ressource de la circonscription de Colomiers travaille la question de la difficulté scolaire à l'échelle de la circonscription (Colomiers, Mondonville, Daux, Aussonne, Merville). Il est composé de l'Inspectrice de l'Education Nationale, des 2 conseillers pédagogiques, des 3 enseignants référents de scolarité, des 4 psychologues scolaires, des 2 enseignantes spécialisées du rased, de 4 directeurs d'école, du médecin de l'Éducation Nationale, et si nécessaire d'autres personnels en rapport avec les problématiques abordées. Il regroupe ainsi tous les personnels que l'inspectrice de l'Éducation Nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'une école. L'objectif du pôle ressource est d'avoir un rôle de conseil, d'analyse des besoins, de prévention et de remédiation des difficultés qui peuvent se manifester dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves, de formations à destination des enseignants et des écoles. Il se réunit une fois par période.

Le RASED est composé d'une psychologue scolaire (Mme MIANES) et de deux enseignantes spécialisées dans la difficulté scolaire. La psychologue scolaire intervient sur 2 groupes scolaires : Alain SAVARY et Jules FERRY, la maternelle Jean Macé et l'élémentaire Hélène BOUCHER soit 1700 élèves, à la demande de l'école mais aussi des familles. Elle est présente sur le groupe scolaire Alain Savary (maternelle et élémentaire) le mardi. Les 2 enseignantes spécialisées interviennent sur toute la circonscription de Colomiers (Colomiers et les alentours) selon des priorités définies par l'inspection de l'éducation nationale. Elles sont chargées d'apporter une aide, des conseils sur les difficultés à dominante pédagogique et rééducative au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées au préalable dans la classe, le cycle, l'école.

✓ **L'APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Les APC ont lieu le mardi et le jeudi (30 min de 11h30 à 12h). Cette activité n'étant pas obligatoire, les parents ont le choix de l'accepter sur proposition des enseignants. En APC, les élèves travaillent autour de la langue française écrite et orale sur des compétences du socle commun en mathématiques et français, sur de la méthodologie, ou sur un axe du projet d'école en groupes restreints.

✓ **Modalité d'accueil des élèves en cas de mouvements sociaux**

En ce qui concerne l'école : obligation de déclaration d'intention de grève des enseignants 48h avant le début du mouvement social, avec à minima un jour ouvré.

Organisation de l'accueil : lorsque les enseignants déclarés grévistes représentent moins de 25 % des enseignants de l'école, l'Éducation nationale doit organiser l'accueil des enfants avec les enseignants non-grévistes.

Lorsque les enseignants déclarés grévistes représentent 25 % ou plus des enseignants de l'école, l'accueil des élèves des enseignants grévistes peut être assuré par la commune (ou l'intercommunalité lorsqu'elle a la compétence scolaire) ; les enseignants non-grévistes n'étant pas assez nombreux pour assurer la sécurité de tous les élèves, ne seront accueillis en classe, dans ce cas précis, que les élèves des enseignants non-grévistes. Le maire doit au préalable établir une liste des personnes de la commune susceptible de participer à l'accueil des enfants. Ces personnes doivent avoir des compétences d'accueil et d'encadrement ; par exemple : agents municipaux qualifiés, assistantes maternelles, animateurs travaillant en centre de loisirs, membres d'associations familiales, parents d'élèves. Cette liste est transmise pour vérification à la direction des services départementaux de l'éducation nationale et pour information aux représentants des parents d'élèves de l'école.

Le directeur informe les parents des conséquences prévisibles de la grève sur le fonctionnement des classes, notamment par affichage. Lorsque la commune organise le service d'accueil, les familles en sont également informées. Lorsque le service d'accueil est assuré par la commune, c'est elle qui fixe le lieu d'accueil des enfants. L'accueil peut se faire dans l'école, qu'elle soit fermée ou partiellement ouverte, ou dans d'autres locaux de la commune.

Quand l'école est ouverte mais que l'Alae est fermé, les élèves sont accueillis sur les horaires d'ouverture de l'école : 8h30 (accueil 8h20) -11h30, 13h45 (accueil 13h35) -16h00.

Cas particulier du remplacement : dans la circonscription de Colomiers, il n'y a plus actuellement de remplaçant disponible. Par contre en cas de COVID, il existe au niveau départemental, une "brigade COVID" avec un pool de remplaçants disponibles, au cas où.

En ce qui concerne l'ALAE : La mairie ne peut pas garantir un service minimum. Elle ne peut pas ouvrir un accueil sans direction d'encadrement. Lorsqu'un ALAE est fermé, le personnel non-gréviste est réparti dans les autres Alae des autres groupes scolaires de la commune. Les enfants ne seront pas accueillis faute d'encadrement, ils seront récupérés par les familles sur les horaires de l'école. Mme STAMMBACH précise que la commune de Colomiers mettra en place un service d'accueil minimum concernant les mouvements sociaux qui dureraient, il serait proposé des possibilités d'accueil pour les familles qui en auraient besoin.

Pour les repas, si la restauration scolaire ne peut fonctionner faute de personnel suffisant, mais que l'ALAE est ouvert, les enfants seront accueillis avec un pique-nique fourni par les familles.

Question de parents :

- *Y a-t-il un délai légal de prévenance pour les mouvements de grève des Alae ?* La directrice de l'Alae précise qu'il est de 48 heures auprès du service éducation de la mairie, le service s'organise ensuite sur les différents Alae de la commune. Cela explique pourquoi parfois les parents peuvent être prévenus la veille. *Remarque des parents élus : la grève de l'Alae du 10/11/2020 annoncée la veille aux familles pour le lendemain rend l'organisation des familles difficile (pas d'Alae ni de restauration scolaire).*
- *Le protocole sanitaire est-il respecté en cas de répartition des élèves ?* Le directeur de l'école explique que oui, dans la mesure du possible, et selon le nombre d'élèves à répartir par classe, afin de garantir leur sécurité d'encadrement. Dans le cas contraire, les élèves sont répartis sur l'ensemble des classes présentes (si trop d'élèves à répartir).
- *A partir de combien d'animateurs grévistes l'Alae est-il fermé ?* La directrice de l'Alae répond que cela dépend, la mairie voit si on peut maintenir un accueil, il n'y a pas de seuil réellement établi.
- *Les parents aimeraient connaître les motifs de grève de l'Alae.* La directrice de l'Alae répond qu'elle n'a pas le droit de communiquer avec les parents de façon officielle sur ce sujet.

✓ Bilan coopérative scolaire 2019-2020

Un mandataire est nommé dans chaque école (Aline CARRIE à Alain Savary, aidée de Colette BARRY). Les comptes de la coopérative scolaire sont contrôlés et validés chaque année par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École).

Au début de l'année 2020-2021 : 9687.5€, soit 2800€ de plus sur le compte bancaire par rapport à l'année dernière ; mais il y a encore 1790 euros de chèques non encaissés (suite au remboursement des classes de découverte aux familles).

Cette somme permet d'avancer l'argent pour les réservations des différents projets.

- Bénéfices : fête de l'école : 0.€ (covid) ; photos scolaire : 1450€ de bénéfice ; vente de gâteaux : environ 900€ dont 680€ au profit de l'action pour le puits au Sénégal, la coopérative a fait un chèque de 1000 euros ; vente des calendriers : 1400 € de bénéfice.

- Subventions obtenues pour aider les projets des classes de découverte : 0 € (projets annulés, covid)

- Dons des parents à la rentrée 2020 : 3341€ soit 9.74 € de moyenne par élève pour cette année, ce qui fait entre 215 et 265 euros par classe selon le nombre d'élèves/classe (11€/élèves l'an dernier).

- Dépenses pour 2019-2020 : elles ont servi au financement de différentes sorties et projets des classes qui ont eu lieu avant mars 2020. En raison de la Covid, beaucoup de projets ont été annulés. L'argent non dépensé sera utilisé sur les futurs projets.

3. Activités périscolaires

✓ **ALAE** : Le fonctionnement et les projets ont été impactés par la crise sanitaire.

- **Fonctionnement** : 3 groupes homogènes d'une centaine d'enfants (identiques à ceux de l'école) : CP/CE1, CE2 + classe CE2/CM1, CM1/CM2.

- **Projet ALAE/ école** : comme à chaque prérentrée, un temps d'échange entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante à la pré-rentrée a permis l'élaboration des règles de vie en partenariat avec les enseignants de chaque classe, la création d'outils communs pour que le transfert de responsabilité entre l'école et l'ALAE soit le plus cohérent possible.

- **Projet ALAE** :

Sur la période 1 : différentes activités manuelles, sportives, jeux de société... ont été proposés avec possibilité de circulation entre les différentes activités mais dans son groupe de référence. Retour en classe vers 13h30 pour un temps calme avant la reprise des cours de l'après-midi à 13h45. Pour le groupe des CM1-CM2, le retour en classe peut parfois se faire un peu plus tard en raison de l'aménagement des temps repas au regard du protocole sanitaire.

Prochains projets : les décorations des rond-points de l'an dernier vont être ramenées à l'école pour les nettoyer et les restaurer et elles seront exposées sur l'esplanade F.Mitterrand. Création d'un sapin en matériaux recyclés (1 par groupe), 1 calendrier de l'Avent avec la découverte d'une activité par jour, une journée à thème en fin de période.

4. Hygiène et sécurité

✓ **Présentation des exercices sécurité de mise en sûreté (PPMS) et d'incendie**

➤ Exercice incendie : à minima deux fois par an. Le premier est réalisé en début d'année scolaire (effectué le 22 septembre 2020), le deuxième courant avril-mai 2021.

➤ PPMS : exercices de mise en sécurité réalisés à minima deux fois par an. Le premier a eu lieu le 15 octobre 2020 (intrusion et mise à l'abri dans l'école), le deuxième se déroulera courant mars-avril 2021.

Il existe cinq types de risques potentiels sur le groupe scolaire : risques météorologiques, accidents chimiques, nucléaires, inondations, intrusion.

Rappel : le fait de venir à l'école en cas de confinement n'aide pas au bon déroulement des choses. Le rapport de l'exercice est systématiquement transmis à la Mairie et à l'Inspection Académique. Il existe également un registre de sécurité sur l'école où tout est consigné. Le Directeur précise qu'après chaque exercice un bilan est fait avec l'équipe pédagogique. En ce qui concerne l'évacuation incendie, l'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante. Globalement, les enfants sont à l'écoute et respectent les consignes.

✓ **Covid : présentation du nouveau protocole sanitaire**

Cas général : Suite au dernier protocole sanitaire rédigé par le Ministre de l'Éducation Nationale prenant en compte le contexte sanitaire actuel, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires décrites dans ce protocole (en date du 02/11/2020). Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires et des spécificités locales.

Les grands principes en sont : respect des gestes barrière, port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP, hygiène des mains renforcée, nettoyage et aération des locaux renforcés, limitation du brassage des groupes. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque. Le détail de ce protocole est consultable à l'adresse suivante :

En ce qui concerne plus spécifiquement l'école élémentaire Alain Savary, voici les grands axes d'organisation mis en place à ce jour qui complètent ceux décrits dans le protocole sanitaire national en date du 02/11/2020 :

Pour limiter les croisements, l'entrée se fera obligatoirement par le **petit portail côté Alae** et la sortie par le **grand portail côté école** (même organisation sur les horaires d'entrées et de sorties de l'Alae : 7h30-8h20, le mercredi à 11h30, 16h15-18h30). *Il est noté que ce sens de circulation n'est pas assez respecté par les parents.*

Sur l'école, l'organisation **des récréations** sera modifiée :

- 2 **récréations** décalées : pour le cycle 2 de 9h45 à 10h puis de 14h35 à 14h50 en deux groupes séparés (le groupe des classes de CP-CE1 et celui des classes de CE2 et CE2-CM1) et pour les classes du cycle 3 (CM1 et CM2) de 10h10 à 10h25 puis de 14h55 à 15h10.
- **Pour les accueils du matin et du soir**, deux accueils distincts seront prévus : pour les classes du bâtiment 1 (bâtiment école), l'accueil se fera devant le grand portail d'accès à la cour de l'école (comme pour la fête de l'école), pour les classes du bâtiment 2 (bâtiment alae), l'accueil se fera devant l'entrée du bâtiment 2.

Dans l'école, la **circulation** de votre enfant sera établie par l'équipe pédagogique dans le respect des gestes barrière en limitant fortement le brassage des différents groupes. La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Une salle est attribuée à chaque classe. **Les gestes barrière** continuent d'être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus. **Le lavage des mains** reste essentiel. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque : pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire tant dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives). L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies ou des contre-indications (certificat médical de contre-indication au port du masque...).

La ventilation des classes et autres locaux : l'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Sur l'Alae : pour les élèves qui resteront sur le temps repas et Alae, l'animateur référent de chaque classe récupérera le groupe classe. Les temps d'animation se feront selon trois groupes (un groupe pour les classes de CP et CE1, un groupe pour les classes de CE2 et CE2-CM1, un groupe pour les classes de CM1 et de CM2 dans les salles d'animation et dans la cour) dans le respect des gestes barrière. Chaque groupe a des salles et des espaces extérieurs dédiés. Depuis le 2 novembre, les élèves mangent par classe selon des horaires spécifiques.

L'accès aux bâtiments sera limité à toute personne extérieure à l'école (parents, autres personnes...), les enfants seront récupérés par les familles à l'extérieur des bâtiments.

De retour à la maison, les enfants jettent leur matériel souillé (masques jetables, mouchoirs en papier...) et se lavent les mains.

5. Sorties – Spectacles - Activités :

✓ Le projet d'école 2018-2022

Le Projet d'Ecole 2018-2022 a été validé par l'inspection de l'Education Nationale en juin 2018. L'équipe pédagogique a ainsi déterminé trois axes principaux avec pour chacun deux ou trois objectifs prioritaires.

Titre : Coopérer pour mieux se connaître et travailler ensemble

→ **AXE 1** La continuité dans les enseignements.

Ses objectifs prioritaires sont : de l'école au collège, favoriser et renforcer les liaisons inter et intra cycles- Harmoniser les supports et les pratiques - Communiquer autour des enseignements.

→ **AXE 2** Se construire à travers le sport, la culture et la santé.

Ses objectifs prioritaires sont : construire une culture commune et acquérir des repères culturels nécessaires pour participer à la vie sociale - S'exprimer par des activités physiques, sportives ou artistiques impliquant le corps - Mettre en pratique des comportements simples, respectueux des autres, de l'environnement et de sa santé.

→ **AXE 3 élaborer** des outils pour apprendre à coopérer, vivre ensemble et être autonome

Son objectif prioritaire est : donner du sens à sa présence à l'école en tant qu'élève citoyen.

Deux livrets semestriels de bilan de compétences scolaires pour chaque élève sont communiqués aux familles (fin janvier et fin juin). Depuis la rentrée 2016, un livret scolaire unique (LSU) a été mis en place au niveau national. L'enseignement de l'anglais est dispensé dans toutes les classes du CP au CM2.

- ✓ **Les projets réalisés ou en cours pour ce 1^{er} trimestre** : la plupart des projets avec des partenaires ou intervenants extérieurs ont été annulés ou reportés du fait de la Covid.

- Le dispositif Ecole et Cinéma est reconduit pour l'ensemble des classes de l'école qui assisteront à 3 films normalement.
- Participation au Défi Endurance pour tous les élèves : relier Colomiers au Stade de France. Nous avons tous couru le 20 septembre mais nous n'avons pas tout à fait atteint la distance. Nous ferons une nouvelle tentative en fin d'année scolaire pour réussir notre challenge.
- La classe du goût pour deux classes de CP : plusieurs actions : intervention de la DRMHL, Minjat est venu expliquer comment on fait le jus de pommes, le directeur (apiculteur également) a présenté des ruches et la fabrication du miel...
- 13 classes participent au prix littéraire des Incorruptibles et une classe aux Explo'lecteurs avec le Pavillon Blanc.
- des classes participent au dispositif Danse à l'Ecole.
- plusieurs classes suivent la course du Vendée Globe
- deux classes devaient se rendre au Pavillon Blanc pour visiter l'exposition « Méandres » mais cela a été annulé, les interventions des artistes en classe sont maintenues.
- Une classe de CM2 a un projet cinéma avec le cinéma de Colomiers (début normalement en janvier) : 9 séances avec un artiste pour élaborer une bande-annonce et une affiche pour un film projeté en mai.
- une classe de CM2 poursuit la correspondance entamée avec des élèves d'une classe au Sénégal.
- intervention de l'infirmière sur « Porter secours » pour des élèves du CE1 et du CE2 et sur la puberté pour les CM2.
- journée Handisport : avec l'Etaps (éducateur sportif) de notre école, les élèves vont découvrir des épreuves sportives appartenant au domaine de l'Handisport (action reportée).

6. Questions et propositions de différentes actions des représentants des parents

✓ **Covid et école :**

- *Une formation numérique des enseignants est-elle prévue ?*

A ce jour, il n'est pas prévu d'animation pédagogique ou de formation institutionnelle autour du numérique. Les enseignants peuvent se former personnellement : échanges de compétences entre enseignants, recours possible à un ERUN (animateur informatique) pour des problématiques générales (à mi-temps sur Colomiers et à mi-temps sur Tournefeuille), sur le site CANOPE en autoformation sur des thèmes proposés.

Les parents indiquent qu'il y a des parents informaticiens qui sont prêts à aider l'école en cas de besoin.

- *Quel accompagnement si un élève est absent (cas positif ou cas contact) ?*

Le premier contact est l'enseignant de la classe. Sur le plan scolaire, l'enseignant met à disposition de la famille les travaux réalisés pendant l'absence sous forme de photocopies, support de manuels... (comme quand un élève est malade de façon générale). A la demande de la famille (faite à l'enseignant et/ou au directeur de l'école) ou de l'enseignant et/ou du directeur de l'école (avec accord de la famille), le médecin scolaire ou la psychologue scolaire peuvent prendre contact pour répondre aux questions ou interrogations éventuelles, rassurer, accompagner....

- *La continuité pédagogique ?*

Dans l'hypothèse où des classes, des écoles seraient confrontées à des fermetures partielles ou totales, le plan de continuité pédagogique s'appliquera. Il permet aux élèves de poursuivre les apprentissages à distance avec leurs professeurs. A cette fin, différents dispositifs et services sont possibles selon les équipements et les compétences des familles, des enseignants, des écoles : ma classe à la maison du CNED, cours en ligne sur LUMNI, D'COL un dispositif d'accompagnement du CNED pour les élèves du cycle 3, des supports papier ou manuels scolaires mis à disposition des familles en rapport avec les apprentissages de la classe, des classes virtuelles ou des support numériques en ligne, le mail, des systèmes de messageries instantanées ou par vidéo ... Il n'y a pas une seule possibilité, l'enseignant reste libre du choix de suivi à mettre en place. N'oubliez pas d'informer l'école en cas de changement de n° de téléphone ou de mail.

✓ **Conditions sanitaires :**

- *Etat sur la propreté de l'établissement : classes, couloirs, sanitaires... (les parents ne rentrant plus dans l'école) ?*

Les locaux sont nettoyés quotidiennement, l'hygiène est respectée dans le cadre du protocole sanitaire et du cahier des charges de la DRMHL. Si une difficulté se présente, le directeur de l'école ou la directrice de l'Alae en réfère à la responsable sur le site du groupe scolaire afin de trouver une solution rapide. Le protocole a été renforcé depuis le lundi 9 novembre, les sanitaires sont désinfectés plusieurs fois par jour ainsi que les poignées de portes et les interrupteurs.

- *Les parents souhaitent savoir comment les enfants supportent le masque.*

Retour très positif des enseignants, les élèves sont très respectueux des nouvelles règles. Les premiers jours ont pu être un peu plus difficiles pour certains enfants, surtout chez les plus jeunes (CP, CE1). Ensuite les élèves se sont bien adaptés. En Ulis, pour certains élèves porteurs de handicap ou avec des pathologies, pas de port de masque ou port adapté suite à avis médical. Le changement du masque se fait sur le temps calme en classe par l'animateur référent (un mot a été transmis aux familles : 2 masques/jour avec une pochette de rangement).

✓ **Restauration scolaire :**

- *Position de la mairie sur les repas (le local, le bio, repas équilibré...) ; est-il possible de visiter le centre de restauration municipale et à qui s'adresser ?*

Réponse de Mme STAMMBACH : pour le moment ce n'est pas possible en raison des contraintes sanitaires, mais en dehors de ce contexte, il suffit d'en faire la demande aux services municipaux.

Concernant les repas pris à la restauration scolaire, les produits locaux représentent une très grande partie des produits consommés. En effet, la mairie de Colomiers travaille avec un réseau d'agriculteurs locaux regroupés en coopérative. Un menu végétarien est proposé chaque semaine. La loi EGalim entre en vigueur à partir de janvier 2022, l'objectif sera alors de proposer 20% de produits bio dans les repas. Actuellement cela représente 2 à 3% car la priorité est mise sur les produits locaux. Le prix de revient d'un repas par élève est de 9€ (denrées, personnels...). La tarification va de la gratuité à 3€/repas selon les revenus des familles. Une diététicienne élabore les menus.

✓ **Actions des parents :** collecte secours populaire...

Annulation de la collecte de jouets/ vêtements/ vélos/ objets déco (lampes/ tapis) pour le secours populaire (contexte sanitaire).

La collecte de produits pour le Liban est maintenue.

✓ **Vente de calendriers réalisés par les élèves en classe** sur le thème du sport. Les familles pourront s'en procurer directement à l'école. L'école proposera une précommande pour évaluer au plus près la quantité de calendriers à éditer car en raison du contexte sanitaire les ventes auront lieu principalement dans les familles (pas de vente sur le marché, de démarchages...).

L'association des parents d'élèves fait un don d'environ 500 euros aux coopératives scolaires des écoles élémentaire et maternelle A.Savary pour aider à la réalisation des différents projets.

Les parents élus remercient les équipes enseignantes et d'animation pour ces différents projets malgré le contexte actuel.

L'élue de la mairie remercie également l'engagement de tous les acteurs éducatifs columérins (école, Alae, DRMHL...) pour que les jeunes columérins puissent continuer à bénéficier d'un accompagnement et d'actions de qualité malgré le contexte actuel difficile et compliqué pour tous.

Le Directeur de l'école :

Éric KEHAL

La secrétaire de séance :

Samantha ESTEBAN

École élémentaire Alain SAVARY 16 allée du Morbihan 31770 COLOMIERS

Tel : 05 61 63 50 23 - Mel: ce.0312539s@ac-toulouse.fr - Blog : <https://eealainsavary.blogspot.com/>